

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 juillet 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AS135

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

**ARTICLE 11**

Supprimer l'alinéa 29.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Sénat a prévu comme mission légale du CFA la diffusion des offres d'apprentissage et le recensement des employeurs susceptibles d'offrir une expérience d'apprentissage.

Cet amendement propose de la supprimer, car elle alourdit son rôle sans apporter de réelle valeur ajoutée.